santé
famille
retraite
services

FR 2023.14

Mention d'information RGPD
Gestion des évènements institutionnels et participation à des évènements extérieurs

La Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté met en œuvre un traitement de données à caractère personnel dénommé « *Gestion des événements institutionnels et participations à des événements extérieurs ».*

La finalité de ce traitement est la gestion des évènements institutionnels et les participations à des évènements organisés par la MSA de FC, à destination de ses adhérents, de ses élus ou de toute autre population concernée ou participant à l'évènement.
Il peut s'agir de l'organisation de l'Assemblée Générale de la MSA de FC, de l'assemblée annuelle du personnel, de foires agricoles, de forums, de salons, de réunions, d'ateliers, de journées d'information, de conférences, de points presse, etc.

Les objectifs du traitement sont :

- La promotion des événements,
- La gestion des invitations,
- La gestion des inscriptions,
- L'organisation logistique des événements (devis, factures des prestataires extérieurs, paiement)
- Les contacts avec la presse,
- Les sollicitations de salariés ou d'élus/ partenaires pour intervenir ou participer à ces évènements,
- La gestion des contributions au programme des évènements,
- Les déclarations légales aux autorités le cas échéant,
- La gestion des accès et traçabilité dans les sites accueillant les évènements,
- La gestion des attestations de présence et certificats divers,
- L'évaluation qualité et la réalisation de statistiques d'activités relatives aux évènements.

Ce traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la MSA de FC.

Les personnes concernées par ce traitement sont les assurés sociaux, les élus, les salariés de la MSA de FC, les professionnels de santé, les partenaires, la presse, toute personne participant aux évènements.

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes : les données d'identification, les données relatives à la vie professionnelle.

Les données sont conservées 2 ans après la fin de l'événement, toute la durée du mandat des élus dans le cadre des Assemblées Générales.

L'accès à l'ensemble des informations est réservé aux agents de la MSA de FC habilités des services communication, Vie Institutionnelle, le secretariat de direction, la Direction, aux partenaires extérieurs entrant dans le champ du processus de gestion de l'événement.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui vous concernent, ainsi que d'un droit à leur limitation et d'opposition. Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la MSA de Franche-Comté ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse dpo.blf@franchecomte.msa.fr

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07.